

Paris, le 19 novembre 2007

Reporters sans frontières
Contact : Jean-François Julliard
Tel : (33) 1 44 83 84 84
E-mail : julliard@rsf.org

Langage : Anglais et Français

**Conseil des droits de l'homme – Examen périodique universel
Première session – 7 au 18 avril 2008**

Contribution de Reporters sans frontières, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, à propos de la situation de la liberté de la presse en ALGERIE

Exposé de la situation de la liberté de la presse

Les journalistes algériens n'exercent pas leur métier sereinement, malgré l'accalmie trompeuse dont ils semblent bénéficier depuis le début de l'année 2007. Les articles traitant des pratiques de corruption dans les régions ou de l'état de santé du président Abdelaziz Bouteflika heurtent la sensibilité à fleur de peau des autorités algériennes et peuvent toujours conduire les journalistes au poste de police. L'autocensure s'est généralisée au sein de la presse algérienne pourtant jusque-là considérée comme l'une des plus libres du monde arabe.

Les patrons de presse accablés par des procès en série censurent eux-mêmes leurs journalistes pour s'éviter d'autres problèmes avec la justice. Par ailleurs, l'Etat contrôle 80% de la manne publicitaire, essentielle à la survie d'un média. Seuls les journaux proches du pouvoir ou tout au moins conciliants envers les autorités se voient octroyer des parts de ce marché.

Le code de la presse prévoit toujours des peines de prison - notamment pour toute "mise en cause du président de la République dans des termes injurieux, insultants ou diffamatoires". Par ailleurs, une ordonnance, votée en février 2006, portant sur la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, est tout aussi dangereuse pour les professionnels des médias. Ce texte, qui peut donner lieu à de multiples interprétations, prévoit des peines de cinq ans de prison et des amendes pour tout individu qui "par ses déclarations, écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international".

La situation de la liberté de circulation des informations sur Internet

Internet jouit d'une liberté presque entière et se révèle un moyen efficace pour contourner la censure gouvernementale. Cependant, les journalistes soupçonnent une possible surveillance de leurs correspondances électroniques.

L'article 14 d'un décret sur les télécommunications, publié en 1998, stipule que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) "doivent assumer les responsabilités du contenu des pages et des serveurs de données qu'ils gèrent ou qu'ils hébergent". Surtout, il leur est demandé "de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer une surveillance constante du contenu et des serveurs accessibles à leurs abonnés". Ce, "afin d'empêcher l'accès aux serveurs contenant des informations contraires à l'ordre public et à la morale". Aucun cas de censure du Net n'a cependant été signalé depuis l'adoption de ce décret.

Mesures prises par l'Etat pour améliorer la situation

Le président Abdelaziz Bouteflika a décidé, le 5 juillet 2006, de gracier les professionnels de l'information condamnés pour "diffamation" et "outrage à institution et corps constitués". Cette mesure a certes libéré de nombreux journalistes du carcan judiciaire auquel ils étaient soumis, mais elle n'a pas mis fin à la répression de la presse algérienne. Les médias n'ont pas échappé, en 2006 et en 2007, à des poursuites judiciaires et la peur de voir un nouveau quotidien fermé - comme ce fut le cas pour le quotidien *Le Matin* - est présente chez de nombreux directeurs de publication.

Recommandations

Reporters sans frontières recommande aux autorités algériennes de dépénaliser les délits de presse et de réformer le code de la presse afin qu'il garantisse la protection nécessaire aux professionnels des médias. L'organisation recommande aussi aux autorités algériennes de mettre en place des mesures de protection des correspondants régionaux qui sont menacés par des organisations criminelles locales.

Méthodologie

Les informations présentées dans cette note ont été collectées et vérifiées par Reporters sans frontières. L'organisation dispose notamment d'un réseau de correspondants présents dans 130 pays dans le monde ainsi que d'un réseau d'organisations partenaires présents dans une vingtaine de pays.

Dans certains pays, un journaliste peut passer plusieurs années en prison pour un mot ou une photo. Parce que emprisonner ou tuer un journaliste, c'est éliminer un témoin essentiel et menacer le droit de chacun à l'information, Reporters sans frontières, fondée en 1985, œuvre au quotidien pour la liberté de la presse.